

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE2^e SESSION**QUÉBEC, LE 8 JUIN 2011****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 8 juin 2011*

Aujourd'hui, à dix-sept heures vingt-quatre minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 2 Loi concernant la construction d'un tronçon de l'autoroute 73, de Beauceville à Saint-Georges
- n^o 11 Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et permettant que l'option d'une rente servie par la Régie des rentes du Québec soit offerte en cours d'existence de certains régimes dans le secteur des pâtes et papiers

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.